



OSCE Human Dimension Implementation Meeting
Tolerance and non-discrimination Session

Varsovie, 24 September 2013

Abritant les sièges des institutions européennes, la Belgique doit faire face comme toute l'Europe aux défis posés par l'inclusion de ses minorités ethniques et religieuses. Le choix cornélien se fera entre les politiques sécuritaires ou le respect des droits fondamentaux de chacun. Dans son allocution de fin d'année, notre souverain a insisté sur les dérives qui menacent notre unité et notre cohésion sociale.

Malheureusement, en Belgique comme dans d'autres pays européens, ces dernières années ont été marquées par l'augmentation des actes haineux envers les musulmans. Les préjugés existants de tous les côtés, l'incompréhension face aux fonctionnements du système judiciaire qui touche la dignité des personnes, le manque de suivi par l'Etat ou le gouvernement des dossiers sensibles tend à rendre de plus en plus difficile la cohésion sociale tout en renforçant les formations d'extrêmes-droites. Les communautés musulmanes comme toutes les autres communautés ont besoin de vivre l'égalité effective devant exister entre tous les citoyens. Pourtant aujourd'hui, elles sont plus vulnérables que jamais.

Un premier monitoring socio-économique élaboré par le SPF Emploi et le Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) a permis de souligner la réalité d'une certaine discrimination à l'emploi en Belgique. Il confirme la difficulté de participation au marché du travail belge pour une personne d'origine étrangère en comparaison aux autres Etats membres de l'UE. Sans surprise, les personnes d'origine belge présentent le taux d'activité et d'emploi le plus élevé. De plus, elles sont surreprésentées dans les emplois de meilleure qualité. A contrario, le taux d'emploi s'avère particulièrement faible chez les femmes issues des pays du Maghreb ou candidats à l'adhésion à l'UE (notamment Turquie et Macédoine). Si, comme l'a signalée Mme la Ministre de l'emploi, Monica de Coninck, le travail est un facteur d'intégration, il est nécessaire d'évaluer tous les facteurs socio-économiques susceptibles d'isoler une partie de notre société. Un monitoring est effectivement nécessaire, mais le gouvernement doit aussi acter concrètement pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

En 2012, Amnesty International dans son rapport sur la Belgique a mis le doigt sur la discrimination basée sur la religion pour une femme qui avait été licenciée parce qu'elle portait le voile (Groupe HEMA). Il est intolérable que des femmes migrantes sans-papiers ne puissent pas vaincre la peur de porter plainte devant la violence conjugale qu'elles subissent par crainte d'être expulsées (Human Rights Watch, 2012). Pourquoi notre Royaume qui est

connue pour le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression subi des manquements lorsqu'il est question des demandes d'asiles, des conditions carcérales, de la discrimination envers les minorités ethniques ou religieuses alors qu'elle a reconnue l'Islam comme religion officielle en 1974 ?

Bien que le système judiciaire flamand eu permit au Procureur de décider personnellement du sort des corps des deux enfants de la Famille Aygün, les retentissements de l'affaire et les dommages subis par la famille qui a dû attendre deux ans et demi pour récupérer les dépouilles afin de les inhumer dans le pays d'origine ont été un exemple flagrant d'atteinte à la dignité humaine. Le décès de Mikail Tekin suite aux violences subies en milieu carcéral à Charleroi en 2009 et l'acquittement des personnels de prisons en première instance demeurent comme une plaie pour notre système judiciaire. La dignité des personnes incarcérées et la protection de leur droits fondamentaux est une source de préoccupation majeure qui sont des examens récurrents pour un Etat de Droit. Les investigations suite au suicide en 2012 d'Aziz Karasam à la prison de Louvain ne donnent absolument pas satisfaction puisque nous avons connaissances des harcèlements qu'il subissait les jours qui ont précédés. Ce dossier n'est toujours pas exemplaire comme beaucoup d'autres en matière de transparence.

Lorsque qu'a l'occasion de la réunion sur la dimension humaine de 2011, Mme Nerkis Sahin est venu demander justice pour la mort de son mari et de ses deux fils lors de l'incendie de leur maison a Sint-Niklaas en 2005, le Représentant de la Belgique auprès de l'OSCE a fait part de son infinie tristesse tout en indiquant que notre pays devait respecter la séparation des pouvoirs et l'autonomie du système judiciaire. Pourtant l'ombre de Deniz (13 ans) et de Hakan (8 ans) assombrissent encore et toujours notre horizon.

Dans ce contexte, nous formulons les recommandations suivantes :

- Nous appelons le Royaume de Belgique comme tous les Pays Participants à contrer l'islamophobie institutionnelle qui existe parfois dans certains espaces publics. Comment lutter contre ce phénomène si, de fait, l'Etat déroge lui-même au principe d'égalité entre les citoyens comme c'est le cas pour le voile islamique.
- Nous appelons le Royaume de Belgique comme tous les Pays Participants à veiller au respect des droits fondamentaux et de la dignité de chaque individu sans tenir compte de sa situation légale. Le gouvernement belge doit être le garant de la protection de toutes les personnes vivant sur son territoire.
- Nous appelons la prochaine Présidence Suisse de l'OSCE, à renforcer les moyens du BIDDH pour qu'il puisse mieux prévenir les attaques vécues par les minorités religieuses au sein des Pays Participants comme en Belgique. Nous tenons à souligner que, pour assurer une participation plus équilibrée de toutes les communautés dans la région de l'OSCE, le BIDDH doit promouvoir davantage la participation à ses activités des ONG musulmanes.

- Le fait anti-musulman s'est désormais normalisé dans un grand nombre de pays à l'Ouest de Vienne. Il s'est même institutionnalisé par le biais de l'intervention publique dans les médias des personnes que nous pouvons appeler les "*terroristes culturelles*". C'est pourquoi, nous appelons la prochaine Présidence Suisse de l'OSCE à ce qu'elle tienne compte de l'intolérance et de la discrimination croissante envers les musulmans, et à la lumière de cette situation inquiétante, de suivre son évolution de plus près et de ne plus permettre aux individus ou organisations xénophobes et d'extrêmes droites de polémiquer sur la question, notamment ici-même. Plusieurs organisations ont émis depuis plusieurs années le souhait de la tenue à l'OSCE d'une Haute Conférence sur la question de l'islamophobie, nous soutenons bien évidemment ce souhait.

- Enfin, l'islamophobie s'est transformée en une nouvelle forme de racisme et de xénophobie. Nous invitons l'OSCE à poursuivre la promotion des Principes Directeurs pour les éducateurs développés par le BIDDH à cet égard. Cet outil qui permet de mieux cerner ce phénomène est disponible en Français et pourrait être utilisé au sein des instances éducatives en Belgique.